

Modèle de demande d'autorisation d'absence (**qui ne nécessite pas de convocation !**) pour stage de formation syndicale à transcrire et **à remettre à votre chef d'établissement au plus tard le 8 novembre.**

Nom Prénom

Grade et fonction

A Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix Marseille

S/C de M _____ (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires OU de la loi n° 82.997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaire de l'État (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 8 décembre 2016 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à la cité scolaire de Sisteron.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13/01/2009, publié au Journal Officiel du 30/01/2009).

A _____, le _____

Signature

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non).

Si vous n'avez pas de réponse 15 j avant le stage, c'est que celui-ci est accepté. Ce type de stage est un droit que vous soyez syndiqués ou non, la seule condition est de n'avoir pas dépassé les 12j de stage dans l'année. Dans tous les cas seul le rectorat peut vous refuser ce stage.